Objectifs de progression applicables en 2025

en raison de la note obtenue par notre société à l'index égalité professionnelle 2024

Au titre de l'exercice **2024**, Husqvarna France a obtenu la note de **76** sur 100 à l'index égalité Femmes-Hommes, en recul de 2 points par rapport à 2023.

- indicateur écart de rémunérations : 36/40
- indicateur écart de taux d'augmentations individuelles : 25/35
- indicateur retour de congés maternité : 15/15
- indicateur hautes rémunérations : 0/10

Concernant les critères 1 et 2 relatifs aux écarts de rémunération et d'augmentations individuelles :

L'objectif de progression de 2 points pour l'indicateur relatif aux écarts de rémunération fixé pour 2024 a été dépassé en 2025 puisque nous constatons une progression de 5 points par rapport à 2023. L'entreprise se fixe un objectif de maintenir cet indicateur à ce même niveau pour 2025.

Pour le 2ème critère relatif aux écarts d'augmentations de salaire, la politique d'augmentations de salaire mise en œuvre en 2024 combinée à un contexte de réorganisation a conduit à un recul de 10 points par rapport à 2023. L'entreprise a donc modifié les critères d'éligibilité à une augmentation de salaire au 1er janvier 2025 en permettant aux salariés ayant bénéficié d'une augmentation de salaire au cours des 9 premiers mois de l'année d'être éligible à une nouvelle augmentation.

Les autres critères d'éligibilité à une augmentation de salaire restent inchangés pour 2025.

L'entreprise se fixe donc un objectif de progression de 10 points pour l'année 2025.

Concernant le critère 3 relatif au pourcentage de salariées augmentées après un retour de congé de maternité :

Tous les salariés de retour de congé maternité durant lequel des augmentations sont intervenues, ont été augmentés. La note maximale étant atteinte, aucun objectif de progression n'est requis pour ce critère. L'entreprise se fixe néanmoins l'objectif de maintenir une note maximale sur ce critère en 2025.

Concernant le critère 4 relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :

La Direction mettra tout en œuvre pour obtenir une progression sur ce critère en cas de renouvellement de certains membres de l'équipe de Direction en place.